

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[ARCH-FAM-2021-0-0815](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Louis Boucher, 28 juillet \[1843\]](#)

Jean-Baptiste André Godin à Louis Boucher, 28 juillet [1843]

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Boucher, Louis \(1809-\)](#) est destinataire de cette lettre

[Lhermitte](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[28 juillet 1843](#)

Lieu de rédactionEsquéhéries (Aisne)

Destinataire[Boucher, Louis \(1809-\)](#)

Lieu de destinationSaint-Quentin (Aisne)

Description

RésuméCommande de lithographies représentant des appareils de la manufacture Godin-Lemaire à exécuter d'après un dessin remis à Boucher par Lhermitte.

NotesLe brouillon occupe la partie supérieure du folio 11r.

Mots-clés

[Dessin](#), [Distribution des produits](#), [Estampe](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)
Personnes citées [Lhermitte \[monsieur\]](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Boucher, Louis (1809-)

Genre Homme

Pays d'origine France

Biographie Imprimeur lithographe né en 1809 à Mons-en-Laonnois (Aisne), actif en France de 1837 à 1860, d'abord à Saint-Quentin (Aisne), puis à Paris à partir de 1845.

Nom Lhermitte

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Biographie Ami de Godin résidant à Esquéhéries (Aisne) dans les années 1840. Les deux hommes font ensemble leurs premiers pas dans le mouvement fouriériste en 1842-1843.

Informations sur le document source

Cote ARCH-FAM-2021-0-0815

Collation 1 p. (11r)

Nature du document Brouillon manuscrit d'une lettre

Lieu de conservation Familistère de Guise

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

28 juillet

M. Boucher

Je vous ai fait remettre par M. Perrotte en deux exemplaires
y compris pour vous restera la reconnaissance qui vous a été faite
D. par un acte que la lithographie vous a exactement les Russes
sous les angles et le point de vue que j'ai vu personnellement ce qui
ne soit rien changé dans la position respective des traits et des lettres
certaines copies sur la ligne en sens inverse afin de voir sur les Russes ou
soient vers de droite à gauche ou bien de l'écrit de gauche à droite
imprimant qui a eu lieu dans les premières lithographies que vous
m'avez faites

Je pense que vous serez à même d'apprécier dans votre travail
la disposition qui sera la plus convenable de donner au contenu de
la feuille je suis engagé à la faire comme pour vous même
il me sera indifférent que tout soit contenu que lavis et les renseignements
soient sur un seul côté si le cadre le permet et je vous prie de faire connaître
ce que vous en direz pour m'en tenir compte

Je vous prie de m'envoyer vos deux exemplaires un grand service de vous
en remettant à mon endossement et si vous pouviez vous passer de mes
désirs je vous serai obligé de lui remettre
agréé M. vos dévoués amis

Monsieur Boucher 3 août

Je vous envoie M. Marquet et je vous prie de lui
annoncer par votre lettre précédente et vous en prie de lui dire
devenir agiter à mes lithographies mes intentions de vente
et en est encore temps pressé par le départ de M. Perrotte
et ce qui m'a fait oublier ces choses importantes au monde
qui auraient dû prendre place sous le laurier. Si le plan ne marque
je ne puis que faire un acte que vous plaira le plus convenablement
possible

soit à condition
pris à bureau et payable comptant sous escompte de 4 %
ou à 3 mois

indépendamment de cette condition qui reste applicable
à toutes mes éditions les factures à partir du 1^{er} mars
de chaque année sont payables de 10 % par avance par
mois à compter jusqu'au 1^{er} y compris